

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2015**  
**COMPTE-RENDU**

Présents : Nicole BOUILLET, Richard FENIET, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Romain PASSERAT, Marie-Odile PEINTURIER, Alain QUICLET, Denis RIDEZ, Christine ROME, Guillaume VOISIN.  
Absents excusés : Séverine GIBOUDOT (pouvoir à Nicole BOUILLET), Jean-Louis DE VETTOR (pouvoir à Richard FENIET)

**1 – Comptes administratifs 2014**

Lecture est faite de chacun des comptes administratifs 2014. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

- le compte administratif 2014 du budget général de la commune

Et ses annexes :

- le compte administratif 2014 du service de l'eau et assainissement
- le compte administratif 2014 du budget de la forêt
- le compte administratif 2014 du budget de la maison de santé
- le compte administratif 2014 du budget des logements sociaux

**2 – Comptes de gestions 2014**

Le Conseil municipal approuve chacun des comptes de gestion présentés par le Trésorier de la Commune correspondant aux comptes administratifs 2014 ci-dessus.

**3 – Affectation des résultats**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2014 pour l'ensemble des comptes 2014, du budget général et des budgets annexes.

**4 – Budgets Primitifs 2015**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de budgets primitifs pour l'année 2015 qui s'équilibrent de la manière suivante :

- budget général	1 320 720 € en fonctionnement
	2 077 446 € en investissement
- budget eau-assainissement	273 301 € en fonctionnement
	263 428 € en investissement
- budget bois	45 592 € en fonctionnement
	9 907 € en investissement
- budget maison de santé	34 224 € en fonctionnement
	1 197 688 € en investissement
- budget logements sociaux	2 € en fonctionnement
	470 599 € en investissement

**5 – Fiscalité**

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des 3 taxes communales, qui restent identiques à ceux votés en 2014 et les années précédentes.

Les taux votés sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 10,96 %
- Taxe sur le foncier bâti : 19,70 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 30,16 %

**6 – Emprunt**

Le Conseil Municipal décide de transférer le capital restant dû de l'emprunt contracté par la commune pour le financement de la maison de santé du budget communal au budget de la maison de santé, soit 1 133 311,77 €.

**7 - Participation classe de mer**

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 100 € à chacun des 6 élèves de Voiteur participant au séjour à Quiberon de la classe de CM1-CM2 de l'Ecole Publique en septembre 2015.

**8 – Subvention transports doux**

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 150 € à l'association La Boussole pour lui permettre d'organiser le 7 avril prochain une journée-test sur les transports doux, au cours de laquelle les enfants de la MAM et les résidents de la maison de retraite se rendront à Domblans au moyen d'une calèche tirée par des chevaux (11 votes pour, 2 abstentions).

